

**Message 2022-DICS-42
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un
crédit d'engagement pour la délocalisation et la construction
du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux à
Fribourg, ainsi que de l'élaboration d'une nouvelle
exposition permanente**

4 octobre 2022

Arrivés au terme de la phase d'études de projet et d'appel d'offres partiel, et conformément à l'Ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat et sur la Commission d'examen des projets immobiliers de l'Etat (OPIC) du 9 novembre 2021, nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 65 488 000 francs pour la délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHN) et la transformation de l'ancien dépôt de l'Arsenal 18 à Fribourg (projet intitulé M13), ainsi que pour l'élaboration d'une nouvelle exposition permanente.

Cette demande de crédit comprend les frais de préparation des objets de collection et de déménagement du mobilier qui rejoindront le nouveau musée et son exposition permanente. En revanche, elle ne comprend pas les frais de déménagement des objets de collection destinés au futur musée et au centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC), ni les aménagements et la location des dépôts de stockage provisoires en attendant leur mise à disposition. Ces coûts feront l'objet d'un autre message consacré aux Collections patrimoniales de l'Etat (voir chapitre 6.1).

Le présent message comprend les chapitres suivants :

1	Introduction	2
2	Présentation du Musée d'histoire naturelle	2
3	Description du projet de construction	3
3.1	<i>Localisation et implantation du nouveau bâtiment</i>	4
3.2	<i>Programme des locaux</i>	4
3.3	<i>Espace de stockage complémentaire</i>	5
3.4	<i>Descriptif du projet architectural</i>	5
3.5	<i>Les jardins du musée</i>	6
4	Descriptif du projet muséal et du programme d'expositions	6
5	Développement durable	8
6	Fonctionnement transitoire durant les travaux (2022-2028)	9
6.1	<i>Les déménagements des collections, présentés et financés par le Message Collections</i>	9
6.2	<i>Préparation des objets de collection</i>	9

6.3	<i>Conception et réalisation de la nouvelle exposition permanente</i>	9
6.4	<i>Les prestations fournies durant les travaux</i>	10
6.5	<i>Financement de la période transitoire</i>	11
7	Les coûts du projet	11
7.1	<i>Coûts pour la construction du bâtiment</i>	11
7.2	<i>Coûts pour la conception et la réalisation de la nouvelle exposition permanente</i>	12
8	Les coûts d'exploitation durant les cinq premières années	13
8.1	<i>Les frais d'exploitation du bâtiment et des jardins</i>	13
8.2	<i>Les frais d'entretien du bâtiment et des jardins</i>	14
8.3	<i>Les frais d'exploitation du musée</i>	14
8.4	<i>Les recettes d'exploitation du musée</i>	15
8.5	<i>Tableau récapitulatif relatif à l'augmentation des coûts d'exploitation</i>	15
9	Financement	15
10	Calendrier	16
11	Référendum	16
12	Conclusion	16

1 INTRODUCTION

Le 29 mai 2020, le Grand Conseil acceptait par 85 voix (contre 9 et 7 abstentions) le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux à Fribourg (MHN, message 2019-DICS-60). Depuis, un comité de pilotage a conduit les travaux d'études permettant d'élaborer un projet détaillé pour le bâtiment et pour le jardin. Dans ce contexte, les appels d'offre ont été lancés, le projet a été mis à l'enquête et des discussions avec la Ville de Fribourg sont en cours au sujet d'une convention pour l'entretien du jardin et pour la voirie. Le bâtiment de l'Arsenal 18 devant être vidé avant le début des travaux, le Service des bâtiments (SBat) est en quête d'espaces de stockage transitoires pour les collections scientifiques du MHN, ainsi que pour les autres locataires actuels de l'Arsenal 18 en attendant la mise à disposition du SIC. Il collabore avec les utilisateurs pour planifier les différents déménagements.

2 PRÉSENTATION DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Le Musée d'histoire naturelle (MHN) est l'une des cinq institutions culturelles de l'Etat de Fribourg. Fondé en 1824, il ouvre ses portes au public pour la première fois en 1826. Ouvert l'après-midi 363 jours sur 365, le musée est très populaire et accueille en moyenne 65 000 visiteurs

par an (moyenne pré-covid). Une grande partie d'entre eux fréquentent le musée depuis l'enfance et y accompagnent aujourd'hui leurs enfants et petits-enfants. La Société des Amis du MHN réunit 1400 membres individuels et familles.

Depuis 1897, le MHN est installé au premier étage d'un bâtiment sis au chemin du Musée 6 à Fribourg. Un dépôt situé à la route des Arsenaux 18 – futur bâtiment du nouveau musée – abrite une grande partie de ses collections scientifiques.

Parmi les missions du MHN, la conservation, le développement, l'étude et la mise en valeur des collections occupent une place centrale. Riches de plus de 256 000 pièces, ces collections scientifiques sont variées et relèvent des domaines des sciences de la Terre (géologie, minéralogie et paléontologie) et de la biologie (zoologie, botanique et mycologie). Les collections sont les archives de notre planète : elles témoignent de l'évolution des climats, des paysages et de la vie sur la Terre. Les échantillons biologiques, par exemple, permettent de documenter la présence des espèces animales et végétales dans l'espace et dans le temps. Les collections jouent donc un rôle primordial pour comprendre les enjeux environnementaux actuels et anticiper l'avenir. Le MHN conduit plusieurs projets scientifiques en lien avec ses collections et collabore régulièrement avec divers musées et universités suisses et en particulier avec celle de Fribourg et son Jardin botanique. Le MHN publie régulièrement des articles dans des revues scientifiques nationales et internationales.

Le MHN est aussi au service de l'ensemble de la population fribourgeoise. En s'appuyant sur ses collections, il propose une exposition permanente et développe plusieurs expositions temporaires par année afin de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel ainsi qu'à des thématiques d'actualité. Dans une approche intégrative, il offre une programmation culturelle variée, attractive et accessible sans barrières financières, linguistiques, culturelles ou sociales afin de partager les sciences naturelles avec un public aussi large que possible. Il est très fréquenté par les écoles, les groupes, les familles et les scientifiques. Mais également par un public extérieur au canton, jouant ainsi un rôle en matière de tourisme.

Enfin, le MHN est reconnu comme centre de compétence, de consultation et de recherche pour les questions relatives à la flore et à la faune de la région, aux milieux naturels et aux sciences de la Terre. Il est au service des administrations, des divers milieux intéressés et de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

L'équipe du MHN compte 9.7 équivalents plein-temps (EPT), soit environ 25 collaborateurs et collaboratrices, auxquels s'ajoutent deux personnes engagées sur des crédits extraordinaires et une quinzaine d'auxiliaires, stagiaires et civilistes. Afin de pouvoir mener à bien ses différentes missions, le MHN s'entoure aussi de mandataires experts dans des domaines spécifiques. Enfin, il collabore activement avec le Service des forêts et de la nature pour la gestion de la station de soins pour les animaux sauvages.

3 DESCRIPTION DU PROJET DE CONSTRUCTION

Les exigences en matière de conservation et de travail dans les collections, comme les attentes vis-à-vis des contenus, de la muséographie et de l'expérience de visite, évoluent régulièrement. Le MHN doit remplir ses missions de recherche, de conservation et de valorisation tout en étant attractif sur le plan culturel en proposant une expérience muséale de qualité et des programmes d'activités innovants. Pour relever ce défi, le MHN doit être agrandi et modernisé.

Dès 2010, le principe d'une délocalisation sur le site des Arsenaux ayant été validé, aucun investissement n'a eu lieu dans le bâtiment actuel du MHN. L'infrastructure actuelle y est précaire et insuffisante, ce qui engendre des risques pour :

- > la notoriété et l'attractivité de l'institution : absence de pignon sur rue, absence de foyer et d'un espace polyvalent pour accueillir des groupes et organiser des manifestations, pas de boutique ni de café, atelier de médiation culturelle petit et vétuste, vestiaires et sanitaires à l'extérieur du musée (dans les locaux universitaires) ;
- > la réputation scientifique du MHN : espaces d'exposition temporaire trop contraignants pour développer correctement des thématiques, valorisation insuffisante des pièces de collection dans une exposition permanente dont l'âge moyen actuel est de 23 ans et qui est dépassée aussi bien dans son contenu que dans sa scénographie.
- > la sécurité et le fonctionnement du musée : locaux techniques vétustes, inappropriés et dysfonctionnels, conditions de travail et de sécurité insuffisantes, infrastructures techniques en fin de vie qui pourraient occasionner d'importants travaux de réfection en cas de panne.

Le projet vise trois grands objectifs : développer des espaces et structures d'accueil et de service au public, créer une nouvelle exposition permanente et un grand espace modulable pour les expositions temporaires, mettre à disposition une infrastructure moderne et aux normes pour les ateliers et les installations techniques.

3.1 Localisation et implantation du nouveau bâtiment

L'emplacement prévu pour le futur musée est situé dans le secteur III du PAD des Arsenaux (zone de ville IV), destiné à recevoir des équipements d'intérêt général à vocation d'enseignement et à vocation culturelle. Il offrira une position centrale au musée, au croisement de plusieurs axes de mobilité douce et en lien direct avec la gare, le Jardin botanique, le quartier du Domino ainsi que le boulevard de Pérolles et les Hautes écoles. La proximité du centre-ville en fera un lieu de rencontre.

Le programme des locaux du nouveau musée est réparti entre l'ancien dépôt de l'Arsenal (bâtiment recensé et légalement protégé) qui sera revalorisé et une nécessaire extension, comme l'indique l'étude de faisabilité de 2016. En effet, le programme ne pouvant pas être totalement intégré dans le bâtiment existant, la surélévation de l'édifice offre plusieurs avantages. L'ajout d'un étage à l'Arsenal fait dialoguer l'édifice avec le contexte urbain qui s'est fortement densifié. Le parcours du visiteur s'en trouve simplifié par un unique espace de distribution vertical situé au centre du musée tout comme par le lien opéré par le monte-charge entre chaque salle d'exposition et les ateliers situés au rez-de-chaussée inférieur. Enfin, les surfaces extérieures permettent la création d'un jardin de soutien à la biodiversité qui constitue une porte d'entrée et une antichambre du musée.

3.2 Programme des locaux

Conformément au cahier des charges établi pour le concours d'architecture, le projet tient compte des besoins nécessaires au MHN pour remplir ses missions muséales, de l'articulation entre ces espaces ainsi que du fait que les principales collections du musée seront déposées au SIC, soit une réduction avantageuse du programme de près de 1320 m². Le nouveau musée offre un total de 6064 m² de surfaces utiles (SU) selon la norme SIA 416 (SU actuelles du MHN : 3077 m²)¹. L'augmentation de surface tient au fait que plusieurs locaux techniques, les installations sanitaires

¹ La grande majorité des collections scientifiques du Musée seront conservées dans le SIC. Afin de comparer les mêmes locaux, les surfaces des dépôts des collections du musée actuel ont été déduites de la surface totale qui est de 4750 m².

et une partie des infrastructures d'accueil se trouvent actuellement à l'extérieur du MHN, dans un bâtiment universitaire. Le programme prévoit également une augmentation des surfaces d'accueil, de médiation, de consultation (collections scientifiques, livres et archives) et d'exposition.

Le détail des surfaces du nouveau musée est fourni dans un document annexé au présent message qui distingue les principaux espaces suivants :

	SU	% SU
Foyer, médiation culturelle, consultation	782 m ²	13 %
Expositions	2243 m ²	37 %
Administration	428 m ²	7 %
Ateliers, taxidermie, stockage	1027 m ²	17 %
Locaux de service (stationnement, techniques, sanitaires, circulations)	1584 m ²	26 %
Total	6064 m²	100 %

3.3 Espace de stockage complémentaire

La grande majorité des collections, actuellement entreposées dans l'ancien dépôt à la route de l'Arsenal 18 (qui deviendra précisément le futur musée) et au chemin du Musée 6, sera transférée dans le futur SIC sur une surface de 1320 m².

3.4 Descriptif du projet architectural

Choisi à l'unanimité du jury parmi les cent propositions soumises lors d'un concours international, le projet lauréat déposé par le bureau fribourgeois Zamparo Architectes offre une solution architecturale et urbaine fonctionnelle, élégante et équilibrée dans le respect du bâtiment de l'ancien Arsenal et en accordant une attention particulière à l'utilisation du bois. Le projet propose une très bonne solution au problème d'espace du MHN, en offrant des espaces supplémentaires de qualité pour les expositions et un foyer d'entrée accueillant. L'infrastructure existante est entièrement rénovée pour offrir une meilleure présentation et conservation des pièces de collection exposées. L'implémentation de nouvelles technologies permet de garantir une expérience muséale qui réponde aux attentes du public pour une institution cantonale de cette importance. Le projet respecte la construction historique en bois. L'atmosphère et le caractère de l'Arsenal sont préservés, au même titre que l'identité accueillante et familiale du musée. La surface d'exposition est augmentée par rapport au musée actuel. Point névralgique, le foyer public bénéficie d'un généreux volume et accueille la cafétéria, la boutique et la réception. La cage d'escalier a été conçue comme un élément de communication et de liaison entre les différents espaces muséaux. Spacieuse et centrale, inondée de lumière, elle dessert toutes les salles d'exposition. Le projet répond au standard Minergie-P dans les limites imposées par la nature d'un bâtiment recensé en valeur B (mesures de protection de catégorie 3) et aux exigences d'exemplarité des bâtiments de l'Etat. L'accès aux personnes à mobilité réduite sera assuré.

Attentif à l'aménagement des espaces extérieurs, le projet inscrit le futur MHN au cœur de la ville, dans un quartier stratégique de l'Agglomération de Fribourg en plein essor et développement. La surélévation de l'Arsenal constitue le cœur du projet. Les espaces extérieurs ainsi préservés répondent à la nouvelle densité du quartier, grâce à la création d'un vaste espace public, continu et de qualité. Jouxant la voie verte réalisée par la Ville entre la gare, le futur musée et le Jardin botanique, ils font du MHN un acteur incontournable de la vie du quartier des Arsenaux.

3.5 Les jardins du musée

Actuellement, le MHN bénéficie de la proximité du Jardin botanique de l'Université de Fribourg qui propose un accès direct à la nature. Dans le nouveau projet, les aménagements extérieurs offrent une surface globale de 4177 m² permettant l'aménagement de jardins propres au musée et dotés d'une terrasse abritée, d'un lieu de réunion en gradins, d'infrastructures thématiques temporaires et de stationnements pour les vélos. Bordés par la Haute école de santé, la Haute école de travail social et la crèche Pérollino, les jardins constituent l'antichambre du musée et offrent un rapport harmonieux avec les institutions voisines qui pourront profiter de cet espace.

Les jardins du musée sont un espace urbain particulier dédié en priorité à la sensibilisation et au soutien à la biodiversité en milieu urbain. La nature dans les zones urbanisées remplit des fonctions importantes non seulement pour les plantes et les animaux, mais aussi pour l'être humain : elle régule la température en luttant contre les îlots de chaleur, filtre l'air, retient l'eau de pluie, structure l'espace et permet de se ressourcer au quotidien. Les espèces indigènes souffrent de l'accroissement des surfaces imperméabilisées particulièrement présentes à la suite de la forte urbanisation du secteur, de la forte fragmentation de leurs micro-habitats, de la monotonie de la végétation et de la concurrence des néophytes envahissants. Les jardins du musée, situés à mi-distance entre le Bois des morts et la Maigrauge, seront un relai de liaison pour ces espaces naturels et offriront un modèle d'aménagement et d'entretien durables.

4 DESCRIPTIF DU PROJET MUSÉAL ET DU PROGRAMME D'EXPOSITIONS

Un musée doit être en adéquation avec les tendances culturelles, sociales, économiques, touristiques et politiques de son temps, et évoluer avec elles. Le MHN a pour mission de valoriser le patrimoine naturel en mettant un accent sur le patrimoine fribourgeois. Il propose une clé de compréhension rationnelle, factuelle et toujours actuelle de la nature en s'appuyant sur ses collections pour expliquer les thèmes fondamentaux de son temps liés à l'histoire de notre planète, à l'évolution de la vie et à la biodiversité.

Dans son nouvel écrin, le MHN souhaite s'adresser aussi bien à un large public qu'aux divers milieux intéressés, de l'écolier au scientifique chevronné, en passant par l'amateur éclairé. Il répondra à leurs attentes par des services adaptés : des espaces d'accueil fonctionnels et conviviaux, des expositions pertinentes, un atelier de médiation culturelle moderne, une salle de consultation des collections, une cafétéria, une boutique, une salle polyvalente et des possibilités de prolonger la visite à l'extérieur, que ce soit en animant le jardin du musée ou en favorisant les liens vers le Jardin botanique, la réserve naturelle du Lac de Pérolles ou les divers sentiers pédestres et didactiques des environs. A l'instar de nombreux musées suisses, le MHN sera ouvert au public du mardi au dimanche de 10 à 17 heures, ainsi qu'un soir par semaine jusqu'à 20 heures. Avec cette ambition, son rayonnement dépassera les frontières cantonales et enrichira encore la palette touristique du canton.

La qualité des expositions temporaires du MHN est reconnue aussi bien par le public que par les pairs. La force et l'autonomie de l'institution proviennent de la diversité des professions que l'on y trouve et se reflètent dans les divers locaux techniques prévus qui permettront non seulement un travail rationnel mais la production d'expositions sur mesure et à moindre coût. Le bilinguisme et les expositions « maison » seront développés comme marque de fabrique de l'institution. Les collaborations avec les milieux scientifiques, les entreprises locales et les autres institutions culturelles, contribueront à accentuer encore le rayonnement cantonal et national du MHN.

Avec son nouveau bâtiment, le MHN pourra valoriser l'expérience muséale. La transmission des savoirs ne se fera plus de façon linéaire et verticale, de « celui qui sait » vers « celui qui apprend ». En étant à l'écoute de ses publics et en encourageant la créativité, le MHN s'enrichira de l'expérience et du savoir de chaque personne et lui offrira en retour de nouvelles façons d'apprendre par de nouvelles formes narratives, des dispositifs interactifs, mais aussi par des programmes d'activités qui faciliteront l'accès et sensibiliseront les publics à la culture, à la nature et à la culture scientifique. Des infrastructures de médiation appropriées sont prévues, en particulier des espaces dédiés dans l'exposition permanente, un atelier, un espace polyvalent et des aménagements dans le jardin.

La nouvelle exposition permanente prendra en compte les derniers résultats de la recherche scientifique. Elle déclinera des thématiques globales à gauche de l'escalier central du bâtiment, et régionales sur sa droite. Le premier étage d'exposition abordera l'histoire de la vie sur Terre et présentera les objets historiques du MHN comme la baleine, tandis que le second, dans la surélévation, se consacrera aux questions actuelles et aux défis à venir. L'exposition permanente, dont la scénographie fera l'objet d'un concours après la votation populaire, donnera une place centrale aux objets car ils suscitent à la fois émotion, fascination et questionnement. Le visiteur retrouvera nombre des pièces exposées actuellement, mais aussi de nouveaux objets phares. Ils serviront de point d'ancrage pour aborder les grandes questions de la nature : les origines de notre planète, le développement de la vie, l'évolution et les adaptations aux différents environnements, etc. Des objets emblématiques comme la baleine, le squelette de cachalot ou les dioramas permettront de garder vivant l'attachement qu'a la population pour le musée actuel. Ils favoriseront aussi le dialogue entre les générations. En fil rouge, l'histoire de l'institution sera abordée en présentant des pionniers fribourgeois des sciences naturelles et la constitution des principales collections du MHN.

Un grand espace modulable accueillera les expositions temporaires dans la surélévation du bâtiment. Sa surface pourra s'adapter aux besoins de la thématique abordée et à sa mise en scène : une seule grande exposition, une moyenne et une plus petite en simultané, tout sera possible. La salle polyvalente accessible depuis le foyer sera équipée de façon à accueillir des expositions de courte durée et à caractère événementiel. La polyvalence de ces deux espaces permettra de réagir à l'actualité, de s'ouvrir à d'autres formes d'expression culturelle, de favoriser l'interdisciplinarité ou encore d'éprouver de nouvelles démarches. Le MHN conçoit ses expositions temporaires comme des laboratoires d'idées, des lieux d'expérimentation et des plateformes d'échanges et de visibilité pour les institutions, associations et milieux intéressés avec lesquels il collabore.

Les expositions offriront à la population de nombreuses pistes de réflexion, par exemple sur l'environnement, l'écosystème ou le développement durable, afin de permettre à chacun et à chacune de se forger sa propre opinion et d'agir en citoyen et citoyenne. La visite libre des expositions restera gratuite afin de garantir l'accès à l'ensemble de la population. Grâce aux nouvelles technologies, des circuits thématiques, et pour la plupart payants, proposeront des contenus spécifiques à choix et adaptés aux différents publics.

Le MHN remplit une importante mission de conservation, de développement et d'étude des collections qui lui sont confiées. La majeure partie de ces dernières seront déposées dans le futur SIC qui garantira des conditions de conservation et de sécurité idéales. Des locaux à vocation scientifique sont néanmoins prévus dans le nouveau musée pour permettre le travail sur les collections, l'inventaire, la numérisation, la documentation et la recherche.

5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors de la préparation du crédit d'étude, ce projet a été évalué avec la Boussole21. Le rapport concluait que :

- > Dans sa dimension économique, le projet MHN renforce l'attrait du canton et de la ville de Fribourg, et engendre des retombées directes et indirectes importantes sur la culture, le tourisme et l'économie locale. Il nécessite un financement public mais apporte un retour sur investissement détaillé dans la conclusion du présent message.
- > Au niveau environnemental, le projet améliore grandement les conditions de présentation et de valorisation du patrimoine naturel cantonal. Le bâtiment répondra au standard Minergie-P. Le projet accorde une attention particulière à l'utilisation du bois. Il sera situé le long de la voie verte (chemin à circulation lente) et à proximité immédiate de la gare et des bus urbains et régionaux. Les cyclistes seront encouragés par l'installation de nombreuses places de stationnement pour les vélos. Le bâtiment projeté sera surélevé afin de garder un espace important pour créer un parc urbain arborisé au centre du quartier. Le soin apporté à l'aménagement de cet espace vert favorisera la biodiversité.
- > Dans sa dimension sociale, ce projet améliore clairement les conditions-cadres pour le partage des connaissances avec la jeunesse et l'ensemble de la population, ainsi que pour le développement d'une offre culturelle variée et de qualité. Situé au cœur de la ville, le projet fait le lien entre l'Université et les Hautes écoles spécialisées, le Jardin botanique, les quartiers d'habitation environnants, le parc d'innovation BlueFactory, le boulevard de Pérolles et la gare. Il participera activement à l'animation du quartier en offrant une infrastructure conviviale et moderne, ainsi qu'un espace vert qui permettront de créer des ponts entre la population, les milieux culturels et associatifs, les chercheurs, etc. Il deviendra un centre de vie culturelle animé, un lieu de rencontre et de cohésion sociale.

Il convient en outre de relever dix objectifs de durabilité qui seront atteints par le projet :

1. conservation et valorisation du patrimoine bâti ;
2. projet d'agrandissement compact et rationnel ;
3. mise en œuvre du bois d'épicéa des forêts du canton de Fribourg ;
4. mise en œuvre de béton recyclé ;
5. mise en œuvre des fiches descriptives ecoCFC (ecobau) ;
6. besoins en énergie de chauffage fournis par le réseau de chauffage à distance ;
7. besoins en énergie électrique fournis par une installation de panneaux photovoltaïques en toiture ;
8. façades végétalisées pour une gestion passive des îlots de chaleur ;
9. sensibilisation et soutien à la biodiversité grâce à divers aménagements et au choix des essences dans les jardins ;
10. cahier des charges d'entretien des jardins du musée propre au développement de la biodiversité urbaine à long terme.

Le projet est traité selon le Standard Construction durable Suisse (SNBS), standard en matière de développement durable adopté par le canton de Fribourg qui couvre le bâtiment lui-même et le site dans le contexte de son environnement. Il permet de prendre en compte de manière égale et globale les dimensions sociétales, économiques et environnementales dans la planification, la construction et l'exploitation.

6 FONCTIONNEMENT TRANSITOIRE DURANT LES TRAVAUX (2022-2028)

Durant les six prochaines années, tout en assurant les prestations prioritaires et le fonctionnement du musée, le MHN devra libérer les locaux à l’Arsenal 18, concevoir et réaliser une nouvelle exposition permanente, démonter progressivement les salles d’exposition actuelles, restaurer les objets qui seront exposés dans le nouveau musée, désinfecter et conditionner l’ensemble des spécimens des collections scientifiques, et mener à bien cinq déménagements réalisés en huit étapes.

6.1 Les déménagements des collections, présentés et financés par le Message Collections

Pour permettre le début du chantier, les collections scientifiques et les éléments d’exposition temporaire actuellement stockés à l’Arsenal 18 devront être déménagés dans divers locaux provisoires en attendant la mise à disposition du SIC (projeté en 2027) puis du nouveau musée (projeté en 2028). Il en va de même pour les nombreuses autres institutions et services occupant l’Arsenal 18. Ce processus logistique complexe sera présenté et financé par le *Message pour l’octroi d’un crédit d’engagement pour préparer, déménager et stocker provisoirement, ainsi que déménager, stocker et sauvegarder définitivement les collections patrimoniales et universitaires de l’Etat de Fribourg* (y compris l’adaptation des locaux temporaires et leur location). En effet, les trois projets de construction BCU, SIC et MHN s’interconnectent par ces collections et le Conseil d’Etat souhaite apporter toute la clarté nécessaire à ce processus logistique indépendant de la construction proprement dite de ces bâtiments, vu les facteurs de risque liés aux temporalités diverses de ces projets. Les messages du crédit additionnel de la BCU et des crédits d’engagement du MHN et du SIC seront ainsi centrés sur les coûts de construction des bâtiments et certains frais annexes (dédommagement de voisins, etc.).

6.2 Préparation des objets de collection

En vue de la future exposition permanente, divers travaux devront être réalisés autour des objets de collection. Afin d’éviter les risques de contamination dans les nouveaux espaces, tout objet organique (en particulier les animaux naturalisés) entrant dans le nouveau bâtiment devra subir un processus de désinfection pour éliminer les éventuels insectes qu’il peut abriter. Une part importante des objets de collection seront aussi nettoyés et restaurés en vue de leur présentation dans la nouvelle exposition permanente.

Ces différents travaux seront en grande partie réalisés au chemin du Musée 6, dans les ateliers et les salles d’exposition permanente fermées et réaménagées. La désinfection des grands animaux nécessitera des installations particulières et le recours à des entreprises spécialisées.

Le déménagement de la baleine et du squelette du cachalot sera réalisé en 2026, à la fin des travaux de gros-œuvre. La pose d’échafaudages spéciaux et la réalisation d’ouvertures en façade seront nécessaires aussi bien au chemin du Musée 6 qu’à la route des Arsenaux 18 pour faire sortir les pièces de l’ancien bâtiment et les faire entrer dans le nouveau. Elles seront conditionnées de sorte à supporter les étapes suivantes du chantier.

6.3 Conception et réalisation de la nouvelle exposition permanente

Avec le crédit d’engagement, le MHN pourra démarrer les travaux pour la conception et la réalisation de la nouvelle exposition permanente. L’équipe actuelle de conservateurs du MHN (1.3 EPT) devra être renforcée par l’engagement d’un coordinateur et chef de projet dédié au

contenu, ainsi que de plusieurs curateurs pour développer les thématiques de chaque salle, choisir les pièces et rédiger les textes pour l'exposition et les différents parcours interactifs. Ils travailleront en étroite collaboration avec les scénographes et les divers corps de métier impliqués (taxidermie et restauration, médiation culturelle, etc.).

La scénographie des quatre grandes salles d'exposition fera l'objet d'un concours lancé après la votation populaire. Ce concours permettra de désigner différents bureaux qui seront chargés de transcrire les propos scientifiques en parcours de visite, de créer des ambiances propres aux différents thèmes et, par la mise en scène des objets, d'offrir une expérience immersive aux visiteurs.

6.4 Les prestations fournies durant les travaux

Durant toute la période des travaux, le MHN restera en fonction au chemin du Musée 6. Les missions prioritaires continueront d'être remplies (gestion des collections, partage des connaissances et mise à disposition de compétences et de services).

Les prestations à l'attention du public seront réduites progressivement avec la diminution du nombre d'expositions temporaires et de salles de l'exposition permanente. Dans la limite des ressources internes disponibles, l'offre d'activités culturelles et scientifiques se déplacera hors les murs pour garder le lien avec l'ensemble de la population fribourgeoise.

Les services découlant des missions scientifiques et patrimoniales (recherche et consultation des collections et des archives) seront maintenus selon l'accès aux collections dans leurs différents lieux de stockage provisoires. Le MHN sera probablement fermé six mois pour le public, avant la réouverture du nouveau bâtiment.

La station de soins pour la petite faune sauvage malade ou blessée ne déménagera pas avec le MHN et restera dans le Jardin botanique de l'Université de Fribourg. Ce service à la population est garanti.

Réaffectation des espaces d'exposition en lieux de stockage et de préparation des collections au chemin du Musée 6, en m²

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Exposition temporaire	340	340	340	340	250	250	250
Exposition permanente	1530	1060	1060	1060	660	660	0
Stockage des collections	0	470	470	470	470	60	60
Ateliers de préparation des collections	0	0	0	0	490	490	490
Espace libéré	0	0	0	0	0	410	1070

La libération des 4750 m² de locaux au chemin du Musée 6 se fera progressivement, entre 2027 et 2028, en fonction de la mise à disposition du SIC et du nouveau bâtiment du Musée. Après démontage et évacuation des vitrines, ces locaux seront laissés en l'état au profit de l'Université qui, dans une logique de regroupement, souhaite réattribuer les surfaces en premier lieu pour le département de géosciences, dont les locaux sont actuellement répartis entre le bâtiment de la Haute école de gestion (HEG-FR) et le bâtiment actuel du MHN. De plus, le département de biologie, qui partage le PER01 avec le MHN et souffre de manque de place, pourra bénéficier d'une partie des surfaces libérées. Des réflexions sont déjà en cours quant aux travaux de réaffectation à mener, notamment sur la toiture.

6.5 Financement de la période transitoire

Le réaménagement des espaces d'exposition actuels en dépôts et les travaux préparatoires autour des objets de collection en vue de leur déménagement dans la nouvelle exposition permanente (voir point 6.2) seront financés par la présente demande de crédit, de même que le déménagement final des archives, du mobilier, du matériel et des machines du musée.

Les coûts relatifs à l'engagement du personnel supplémentaire, ainsi qu'à la location et l'aménagement des dépôts intermédiaires externes, à l'engagement des entreprises de déménagement, à la location des équipements spéciaux, au matériel de conditionnement ainsi qu'aux déménagements des collections scientifiques seront présentés et financés par le Message **Collections** (voir point 6.1). Les coûts relatifs au mobilier et aux aménagements des espaces au SIC seront présentés et financés par le Message **SIC**.

7 LES COÛTS DU PROJET

Conformément à l'Ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat et sur la Commission d'examen des projets immobiliers de l'Etat (OPIC), l'enveloppe financière du projet a été définie sur la base des retours des deux tiers des soumissions (dont les quantités sont calculées nettes, sans réserve), le solde ayant fait l'objet d'une estimation.

Une analyse des risques et incertitudes a été réalisée. Une réserve a été prévue pour le risque de pollution en profondeur et en dehors des zones de sondages (CFC 583). En revanche, aucun montant n'est comptabilisé pour les risques et incertitudes suivants :

- > risque inhérent aux travaux de reprise en sous-œuvre des fondations du bâtiment ;
- > risque de revendications du voisinage liées aux nuisances du chantier (dédommagements) ;
- > convoi exceptionnel pour déménagement de pièces hors normes.

7.1 Coûts pour la construction du bâtiment

Le devis général est le suivant :

CFC	Désignation	CHF
0	Terrain appartenant à l'Etat de Fribourg	0
1	Travaux préparatoires	1 170 000
2	Bâtiment	42 032 000
3	Equipement d'exploitation	2 152 000
4	Aménagements extérieurs	2 864 000
5	Frais secondaires et comptes d'attente	7 518 000
6	Déménagements et travaux divers	280 000
8	Informatique	112 000
9	Ameublement et décoration	1 287 000
	Total TTC	57 415 000

L'indice de référence du coût des travaux se base sur l'indice suisse des prix de la construction (ISPC) arrêté en avril 2022 et établi à 110.3 points dans la catégorie « Bâtiment – Espace Mittelland » (base octobre 2020 = 100 points). Il s'agit du dernier indice connu au moment de l'établissement du devis général consolidé.

Le coût des travaux sera majoré ou réduit en fonction de l'indice ci-dessus et les hausses extraordinaires des matériaux seront intégrées lors du décompte final.

Ce devis général comprend en particulier dans le CFC 5 :

- > Une réserve pour imprévus liés au chantier de 10 % sur le CFC 583 pour tenir compte de la situation particulière d'une transformation lourde d'un bâtiment patrimonial, soit 5,15 millions de francs.
- > Des frais annexes de 791 000 francs, selon le détail suivant :
 - > Frais de personnel en soutien à la direction MHN sur le CFC 558 pour 541 000 francs ;
 - > Frais pour le marketing et la promotion de l'institution sur le CFC 560 pour 250 000 francs.

Un montant de 2 870 000 francs correspondant à 5 % des coûts de construction a en outre été ajouté au titre de pourcentage d'approximation du devis déposé, compte tenu des spécificités du projet et du contexte actuel empreint de fortes incertitudes quant aux prix et capacités de fournitures notamment. Cette réserve sera à disposition du Conseil d'Etat en cas, par exemple, de survenance d'un événement extraordinaire susceptible de retarder ou d'arrêter le chantier (nouvelle pandémie, recours sur adjudication, nouvelles exigences légales, etc.) ou encore de surprises non identifiées initialement en lien avec le site destiné à l'accueil du nouveau bâtiment. En principe, le recours à cette réserve ne pourra intervenir que lorsque la position « Divers et imprévus » du CFC 583 sera épuisée.

Tableau récapitulatif des coûts pour la construction

CHF

Devis général	57 415 000
Réserve d'approximation du devis	2 870 000
Total TTC	60 285 000

7.2 Coûts pour la conception et la réalisation de la nouvelle exposition permanente

Le devis pour la conception et la réalisation de la nouvelle exposition permanente se présente comme suit :

	Désignation	CHF
1	Gestion du projet	800 000
2	Contenu	1 044 000
3	Objets	1 450 000
4	Scénographie	1 200 000
5	Construction	2 600 000
6	Multimédia	1 640 000
7	Eclairage	740 000
8	Divers : médiation, publications	492 000
9	Imprévus	817 000
	Total TTC	10 783 000

Le concours de scénographie sera lancé après la votation populaire. Les coûts pour la nouvelle exposition permanente sont donc des estimations basées sur les coûts de la transformation de la salle des Vertébrés du monde (2010) et de la réalisation d'expositions temporaires récentes du MHN, ainsi que sur huit projets de nouvelle exposition permanente réalisés récemment – ou en

cours de réalisation – en Suisse. En l’absence de retour de soumission, ces coûts comprennent des « Imprévus » s’élevant à 8,2 %.

8 LES COÛTS D’EXPLOITATION DURANT LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES

Le budget annuel de fonctionnement du MHN à l’ouverture au public s’élèvera à 2 767 000 francs durant les deux premières années d’exploitation, puis à 3 129 000 francs dès la troisième année. Cela correspond à une augmentation de 749 000, respectivement de 1 111 000 francs par an par rapport aux budgets actuels. Ces augmentations s’expliquent notamment par la hausse des frais d’exploitation et d’entretien du bâtiment et des jardins, ainsi que par l’augmentation des traitements et charges salariales. De nouvelles recettes seront aussi produites. Les chapitres suivants en présentent le détail et un tableau récapitulatif se trouve au point 8.5.

8.1 Les frais d’exploitation du bâtiment et des jardins

Les frais d’exploitation résultent de l’usage ordinaire des locaux et des espaces verts et de leur maintien en bon état de fonctionnement. La délocalisation du musée aura des conséquences sur les frais d’exploitation, en particulier pour le nettoyage et l’entretien courant des locaux et des jardins (taille des arbres, balayage, élimination des déchets verts, etc.). Des discussions avec la Ville de Fribourg sont en cours au sujet d’une convention pour l’entretien des jardins et pour la voirie.

Les charges d’exploitation s’élèveront à 357 000 francs durant les deux premières années, puis à 327 000 francs par an les années suivantes. Ces coûts sont répartis comme suit :

Coûts actuels et futurs (selon estimation des mandataires et tiers)	Budget 2022	2028-29	Dès 2030
Chauffage	72 000	31 000	31 000
Electricité	0	29 000	29 000
Eau	0	4 000	4 000
Assurance ECAB	0	28 000	28 000
Nettoyage locaux	0	92 000	92 000
Matériel de nettoyage	8 000	8 000	8 000
Contrat, matériel et maintenance ²	65 000	70 000	70 000
Entretien des jardins	0	60 000	60 000
Élimination des déchets	0	5 000	5 000
Divers et imprévus (durant les deux premières années d’exploitation)	0	30 000	0
Total	145 000	357 000	327 000
Impact sur le budget par an		212 000	182 000

² Certains frais d’exploitation (*Contrat, matériel et maintenance* et *Divers et imprévus* du point 8.1) et les frais d’entretien (point 8.2) sont inscrits au budget sur la même position, soit 3144.000 « Entretien et rénovation des immeubles ». Le montant total inscrit au budget s’élève donc à 100 000 francs les deux premières années, puis à 506 000 francs.

L'augmentation significative par rapport aux coûts d'exploitation actuels s'explique par le fait que certains coûts sont actuellement inexistantes ou assurés par l'Université, avec laquelle le MHN partage le bâtiment du chemin du Musée 6.

8.2 Les frais d'entretien du bâtiment et des jardins

Les frais d'entretien découlent de la remise en état et de la réfection du bâtiment et des jardins lorsque cela s'avère nécessaire : réparation ou remplacement d'installations techniques, d'infrastructures, de végétaux, de chemin d'accès, etc. A l'échéance de la couverture usuelle de la garantie de deux ans des travaux de construction, la part d'entretien théorique du bâtiment et des jardins se montera à 1 % des CFC 2 et 4, soit 449 000 francs par année. Ces frais d'entretien théorique n'existent pas dans le budget actuel du MHN où, depuis plus de dix ans, seuls des travaux de maintenance sont réalisés.

Coûts actuels et futurs	Budget 2022	2028-29	Dès 2030
Entretien théorique du bâtiment	0	0	420 300
Entretien théorique des jardins	0	0	28 700
Total²	0	0	449 000
Impact sur le budget par an		0	449 000

8.3 Les frais d'exploitation du musée

Le décret proposé a une conséquence directe en matière de personnel pour le MHN, soit une augmentation des traitements et des charges salariales de 869 000 francs les deux premières années pour faire face à l'effet de nouveauté et à l'afflux de visiteurs attendus, puis de 715 000 francs par an. Il impacte aussi le SBA pour la conciergerie, avec une augmentation des charges de 55 000 francs par an.

- a) Pour le MHN, il s'agit d'une augmentation d'équivalents plein-temps (EPT) de l'ordre de 7.9 EPT durant les deux premières années d'exploitation, puis de 6.5 EPT à partir de la troisième année. Les métiers concernés sont ceux de l'accueil des publics (réception, médiation culturelle, surveillance et gastronomie), de la communication et de la conciergerie (tâches spécifiques liées à la mission muséale). Cela s'explique par l'augmentation des heures d'ouverture, des prestations fournies ainsi que des surfaces accessibles au public. Le détail des postes est présenté en annexe. Les recettes mentionnées au point 8.4 permettront, selon les estimations actuelles, de financer environ 3.1 puis 2.2 EPT.

Coûts actuels et futurs	Budget 2022	2028-29	Dès 2030
Traitements et autres charges salariales	1 292 000	2 161 000	2 007 000
Total	1 292 000	2 161 000	2 007 000
Impact sur le budget par an		869 000	715 000

Hormis les charges mentionnées plus haut, les autres coûts de fonctionnement du futur MHN ne subiront pas d'augmentations notables (13 000 francs par an sur l'ensemble des rubriques).

- b) Pour le SBat, l'augmentation d'EPT est de 0.5 pour la conciergerie (selon le cahier des charges standard des concierges SBat). Cette augmentation s'explique par le fait que ce poste est actuellement rempli par l'Université avec laquelle le MHN partage le bâtiment du chemin du Musée 6.

Coûts liés au personnel SBAT	Budget 2022	2028-29	Dès 2030
Traitements et autres charges salariales	67 000	122 000	122 000
Total	67 000	122 000	122 000
Impact sur le budget par an		55 000	55 000

8.4 Les recettes d'exploitation du musée

La boutique, le café, la billetterie liée aux activités culturelles et aux événements, la vente des circuits thématiques et la location de la salle polyvalente et d'autres espaces dans le musée produiront de nouvelles recettes annuelles dont les premières estimations figurent ci-dessous. L'étude marketing prévue ultérieurement permettra de développer des stratégies et préciser ces estimations.

Recettes actuelles et futures	Budget 2022	2028-29	Dès 2030
Recettes diverses	15 000	360 000	250 000
Total	15 000	360 000	250 000
Impact sur le budget par an		345 000	235 000

8.5 Tableau récapitulatif relatif à l'augmentation des coûts d'exploitation

Augmentation des charges et des recettes d'exploitation	2028-29	Dès 2030
Frais d'exploitation du bâtiment (point 8.1)	212 000	182 000
Frais d'entretien du bâtiment et des jardins (point 8.2)	0	449 000
Charges d'exploitation du musée (point 8.3)		
Traitements et charges salariales	869 000	715 000
Autres charges	13 000	13 000
Recettes d'exploitation du musée (point 8.4)	- 345 000	- 235 000
Impact sur le budget par an	749 000	1 124 000

Additionnés, les coûts d'exploitation supplémentaires en lien avec le nouveau bâtiment s'élèveront à 4 870 000 francs pour les cinq premières années d'exploitation.

Conformément à l'article 23 al 3 de la loi sur les finances, ces dépenses nettes nouvelles s'ajoutent au montant du crédit d'engagement pour la détermination du seuil du référendum financier (voir chap. 11).

9 FINANCEMENT

Au total, le coût pour le bâtiment et l'exposition permanente s'élève à 71 068 000 francs.

Selon les détails ci-après, le crédit d'engagement nécessaire s'élève à :

> Coût total Construction du bâtiment, y compris frais annexes, réserve pour imprévus chantier, et réserve d'approximation du devis (point 7.1)	60 285 000
> Coût total Exposition permanente, y compris imprévus (point 7.2)	10 783 000
> Crédit d'étude accordé par le Grand Conseil le 29 mai 2019	- 5 580 000
Crédit d'engagement	<u>65 488 000</u>

L'estimation des montants annuellement décaissés par l'Etat pour le projet est la suivante :
4 millions en 2023, 7 millions en 2024, 11 millions en 2025, 13 millions en 2026, 16 millions en 2027, 14.5 millions en 2028.

10 CALENDRIER

Sous réserve de l'issue de la votation populaire qui devrait avoir lieu avant l'été 2023 et de l'obtention de l'autorisation de construire, le début du chantier et le lancement du concours de scénographie pour l'exposition permanente sont prévus à l'automne 2023. Selon la planification envisagée, l'exécution des travaux de construction du bâtiment devrait durer environ quatre ans, de façon à permettre ensuite le déménagement final, le montage de l'exposition permanente et la mise en place des installations pour une ouverture au public prévue en 2028.

11 RÉFÉRENDUM

L'addition de la dépense unique de 65 488 000 francs (construction du bâtiment et exposition permanente) et des dépenses périodiques supplémentaires pour cinq ans de 4 870 000 francs (voir chap. 8.5) s'élève à 70 358 000 francs et dépasse la limite prévue par l'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (1 % du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, soit 42 049 741 francs). Le crédit d'engagement de 65 488 000 francs devra par conséquent être soumis au référendum financier obligatoire.

12 CONCLUSION

La délocalisation du MHN dans l'ancien dépôt de l'Arsenal répond à une nécessité reconnue depuis plusieurs décennies par les autorités, notamment pour maintenir l'attractivité du musée avec ses diverses missions, éviter l'obsolescence des locaux actuels à Pérolles avec ses inévitables coûts de rénovation, ainsi que libérer ces locaux au profit de l'Université sur le Plateau de Pérolles. La mise aux normes des locaux actuels et le remplacement de certains équipements techniques sont inévitables, tout comme celui de l'exposition permanente qui n'a pas connu d'investissements depuis 12 ans et dont l'âge moyen actuel est de 23 ans.

Le projet offrira une infrastructure moderne et conviviale à disposition de l'ensemble de la population fribourgeoise, un véritable écrin à son précieux patrimoine naturel. Il contribuera aussi à l'attractivité du canton pour les visiteurs extérieurs, en augmentant l'offre touristique.

En d'autres termes, le futur musée permet de :

- > donner des conditions de sauvegarde et de valorisation moderne du patrimoine naturel cantonal ;
- > offrir un accès public facilité aux fonds patrimoniaux et aux prestations muséales, une expérience de visite attractive et digne d'une institution cantonale du 21^e siècle ;

- > renforcer la culture générale et la sensibilisation aux thèmes de l'environnement et du patrimoine naturel, à travers une nouvelle exposition permanente et un programme d'expositions temporaires traitant de thèmes actuels ;
- > contribuer à la vie culturelle fribourgeoise par des offres nombreuses et diversifiées ;
- > valoriser un bâtiment historique protégé par sa rénovation et sa mise à disposition du public ;
- > développer un jardin pilote et modèle de soutien et de sensibilisation à la biodiversité ;
- > offrir une sécurité irréprochable aux personnes et aux biens ;
- > garantir l'accès à tous les locaux aux personnes à mobilité réduite ;
- > améliorer le fonctionnement et l'efficacité du musée.

Après les études préparatoires ayant permis de préciser le projet et son coût, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'engagement de 65 488 000 francs (déduction faite du crédit d'étude de 5 580 000 francs), soit 60 285 000 francs pour le bâtiment et 10 783 000 francs pour la nouvelle exposition permanente.

Le décret proposé a une conséquence directe en matière de personnel (voir chapitre 8.3). Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'euro-compatibilité.

En application de l'article 46 al. 1 Cst RSF 10.1 et l'article 134b de la loi sur l'exercice des droits politiques RSF 115.1, ce décret est soumis au référendum financier obligatoire.

En conséquence, nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

Annexes :

- A Présentation du projet (programme des locaux, coûts, plans, etc.) par les architectes
- B Budget synthétique de l'exposition permanente
- C Tableau récapitulatif et comparatif des EPT